MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA commission nationale du débat public CNDP
MA PAROLE A DU POUVOIR

KIT DE DÉBAT AUTOPORTÉ –

Débat public programme d'actions national nitrates

Introduction

CE KIT SE VEUT FACILE D'APPROPRIATION, SENTEZ-VOUS LIBRES DE L'ADAPTER À VOS BESOINS. IL EST STRUCTURÉ AUTOUR DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

TABLE DES MATIERES

Introduction 1

Comprendre le cadre de la concertation 2

Pourquoi des débats autoportés ? 2

La CNDP, qu'est-ce que c'est ? 2

Qu'est-ce qu'un débat autoporté ? 2

Comment organiser le débat 2

Qui peut organiser un débat sur la révision du 7e programme d'actions national nitrates ? 2

Comment est-ce que cela fonctionne ? 2

De quoi peut-on débattre ? 4

Où peut-on trouver l'information sur la concertation ? 5

Après avoir débattu 5

ANNEXES 6

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

LA CNDP
commission nationale du débat public
MA PAROLE A DU POUVOIR

INTRODUCTION

Comprendre le cadre de la concertation

Pourquoi des débats autoportés ?

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP), en tant qu'autorité administrative indépendante, garantit le droit d'information et de participation du public pour tout projet qui a un impact sur l'environnement.

Dans le cadre de la concertation préalable du public pour la révision du programme d'actions national nitrates, Brigitte Chalopin, Georgette Pejoux et Jean-Raymond Wattiez, garants de la concertation souhaitent démultiplier les outils de participation afin de permettre à chacune et à chacun de s'exprimer sur le projet.

Les maîtres d'ouvrage et les garants souhaitent recueillir vos questions, observations, points de vigilance et propositions.

La CNDP, qu'est-ce que c'est ?

La Commission nationale du débat public (CNDP), en tant qu'autorité administrative indépendante, garantit le droit d'information et de participation du public pour tout projet qui a un impact sur l'environnement.

Qu'est-ce qu'un débat autoporté ?

On parle de débats « autoportés » car ceux-ci sont organisés par des citoyennes et citoyens, collégiens, lycéens, étudiants, centre social, collectivités, associations, agriculteurs, scientifiques, industriels, institutions… désireux de contribuer à l'éclairage du projet. Ils ont pour objectif de recueillir les constats, les analyses et les propositions des citoyens et citoyennes avec lesquels ces acteurs sont en lien ou susceptible de les mobiliser. L'appui de ces citoyennes/ citoyens, structures, permet à la concertation de se « démultiplier » sur différents territoires et de recueillir ainsi une diversité de regards.

Comment organiser le débat

Qui peut organiser un débat sur la révision du 7e programme d'actions national nitrates ?

Pas besoin d'être un expert pour s'exprimer : citoyens, collégiens, lycéens, étudiants, centre social, collectivités, associations, agriculteurs, scientifiques, industriels, institutions…

Comment est-ce que cela fonctionne ?

Communication

- Au début de l'événement, prévoir un temps de présentation du cadre de la concertation
- Nous retourner la restitution de vos contributions sur la plateforme de concertation directement dans la rebrique cahier d'acteurs.

Format

Citoyennes/ citoyens, structure organisatrice, vous êtes libre de choisir le format de débat qui vous semble le plus pertinent (durée, déroulé…) dans la limite du respect des principes participatifs tels qu'exposés dans la charte en annexe. Il est notamment important que les rôles au sein de l'équipe organisatrice soient bien définis en amont (animation, prises de note, …) et que les participantes et participants aient un égal accès à la parole et à l'écoute.

Sur le déroulement des échanges, voici quelques exemples de formats

- Débat avec l'ensemble des participants (au format « plénière ») : chacun exprime son point de vue, pose ses questions et débat avec l'ensemble des personnes présentes ;
- Répartition en petits groupes (chaque groupe débat du même sujet ou d'un sujet différent. Les échanges s'organisent de manière informelle ou alors en respectant un tour de table au cours duquel chacun donne son avis successivement) ;
- Débat au sein des petits groupes dans un premier temps puis « en plénière » dans un second temps : chaque petit groupe explique aux autres groupes ce qu'il a retenu de son sujet.

Sur la restitution des échanges

- Au fil des échanges, l'animateur remplit un support de note pour l'ensemble du groupe ;
- Le groupe réalise collectivement une note à la fin du débat en guise de conclusion ;
- Chaque sous-groupe restitue son travail aux autres groupes en s'appuyant sur ses notes ;
- Synthèse de l'ensemble des conclusions par l'animateur dans la version A4 du support de restitution ;
- Etc.

Sur l'installation de la salle

N'oubliez pas de penser une disposition de la salle propice à l'expression de toutes et de tous.

Sur le matériel à prévoir

- Mobilier pour installer les participants : tables, chaises, etc. ;
- Matériel de prise de notes collective : paperboard ou tableau ;
- Matériel pour écrire : brouillons, feutres, stylos, etc. ;
- Matériel de projection : vidéoprojecteur, écran et enceintes pour le son.

Pour en savoir plus, consultez le catalogue de la participation : Méthodes et outils | CNDP (debatpublic.fr)

De quoi peut-on débattre ?

Le maître d'ouvrage et les garants souhaitent recueillir l'avis des citoyennes et citoyennes sur la révision du 7e programme d'actions national, cinq thématiques sont considérées comme prioritaires par les membres de l'équipe du débat ainsi que des propositions de questions dirigés liés aux thématiques. Vous pouvez vous en inspirer pour initier le débat.

- **Bilan et orientation du PAN**
  - Y-a-t-il des leviers d'actions absents du PAN qui vous sembleraient importants pour protéger ou améliorer la qualité de la ressource en eau ?
  - Quelles évolutions du PAN faut-il conduire en priorité lors de cette révision selon vous ?

- **Protection des captages d'eau potable**
  - Selon vous, ce que prévoit la réglementation nitrates permet-il de protéger les captages d'eau potable ? Sinon, que faut-il prévoir pour mieux protéger les captages face à la pollution par les nitrates ? Quelles mesures proposer ?

- **Les enjeux autour de la souveraineté en engrais**
  - Selon vous, à quel point la réglementation nitrates peut-elle être un levier pour tendre vers la souveraineté engrais ? Comment ?
  - Quelles seraient les actions prioritaires à mettre en œuvre via la réglementation nitrates pour encadrer l'usage des fertilisants azotés dans un double objectif de souveraineté en engrais et de protection des milieux ?

- **PAN et adaptation au changement climatique**
  - Des évènements météorologiques extrêmes peuvent compliquer la mise en œuvre de certaines mesures du PAN. Avec le changement climatique, ces évènements vont devenir plus fréquents. Selon vous, l'adaptation au changement climatique devrait-elle passer par plus de flexibilité dans les règles concernant les dates de travaux agricoles (ex : périodes d'interdiction d'épandage des fertilisants, dates d'implantation et de récolte/destruction des couverts d'interculture…) ? Si oui, à quelles conditions ? Si non, comment adapter les mesures du PAN ?
  - Quel type d'accompagnement faudrait-il prévoir pour permettre aux agriculteurs de mieux gérer l'azote dans un contexte de changement climatique ? Précisez pour quel type de mesure et pour quel type d'exploitation ?

- **La couverture des sols**
  - Quels leviers d'incitation choisiriez-vous pour généraliser la couverture des sols ?
  - Comment faciliter l'application de la mesure de couverture des sols ? Les solutions sont de quel ordre selon vous (économiques, techniques, organisationnelles…) ?

Il est également possible de cibler une sous-thématique de votre choix en lien avec le sujet. Ces questions constituent des pistes d'ouverture, le débat peut s'en affranchir pour explorer la thématique dans son ensemble.

Où peut-on trouver l'information sur la concertation ?

Sur le site internet de la concertation, vous trouverez de la documentation sur la révision du programme d'actions national nitrates afin de donner aux participantes et participants, s'ils souhaitent en prendre connaissance, des éléments qui permettent de mieux comprendre le sujet.

Lien vers le site : **www.programme-nitrate.gouv.fr**

Après avoir débattu

Comment transmettre le débat ?

A l'issue du débat, les structures, citoyennes/ citoyens organisateurs remplissent la fiche de restitution présente dans le kit de débat auto-porté (téléchargeable sur le site de la concertation).

Cette fiche de restitution doit être téléversée sur la page « Déposer un cahier d'acteurs », de l'onglet « Participer » du site de concertation.

L'ensemble des réflexions, questions ou propositions qui auront émergé seront versées à la concertation et traitées au même titre que toutes les autres contributions recueillies lors des rencontres publiques ou sur la plateforme en ligne par exemple, dans le respect des principes d'égalité de traitement, de neutralité et d'argumentation de la CNDP.

Envoyez-nous vos contributions !

ANNEXES

Charte des débats principes et règles

Pour que votre réunion s'inscrive dans le cadre de la concertation sur le projet de construction d'un nouvel atelier de forge dans la zone industrielle du Creusot, sous l'égide de la CNDP, vous vous engagez à respecter les principes suivants :

Le pluralisme et l'inclusion

- Les débats doivent être ouverts à toute personne désirant y participer.
- Nous vous encourageons fortement à permettre l'expression d'opinions variées et contradictoires en évitant toute exclusion.
- La neutralité de l'animation de la réunion doit être respectée : l'animation ne doit pas prendre parti pour tel ou tel raisonnement, proposition ou avis mais s'inscrire dans une position neutre vis-à-vis du public.

L'argumentation

- Toutes les prises de position, les points de vue sont recevables, à condition d'être argumentés : « je pense cela, parce que… »
- Tous les propos peuvent être entendus, à l'unique exception des insultes et des attaques sur la personne, son âge, son physique, son handicap, ses origines réelles ou supposées, ses orientations spirituelles. Les propos à caractère sexiste, homophobe, antisémite, raciste, ou tout autre propos tombant sous le coup de la loi, ne doivent pas être tolérés.

L'égalité

- Toutes les propositions, les prises de paroles, les argumentations et les acteurs se valent et doivent être considérés de la même manière.
- Chaque personne a le même droit à la parole et ses arguments sont considérés avec la même attention,

Suggestion de proposition introductif pour cadrer des débats sereins

Pour débattre sereinement, voici quelques règles que vous pouvez lire collectivement avant de démarrer vos échanges.

L'objectif d'un échange animé à l'aide de ce kit n'est pas forcément de convaincre ou de tomber d'accord, les points de vue divergents nourrissent le débat. Il peut chercher également à clarifier les controverses, à analyser la nature des désaccords, comparer les ressentis ou exprimer sa compréhension d'un enjeu, par exemple.

Tous les opinions peuvent être exprimés et doivent être respectés. Il est important de les exposer en son nom. « Je pense que … », « je suis convaincue que… » plutôt que comme des vérités générales. « Les Français souhaitent que … ». « Il est évident que … ».

Pour que la parole soit bien répartie dans un groupe, tout le monde doit y prêter attention et accepter de ne pas reprendre la parole si une personne qui n'a pas encore parlé souhaite s'exprimer.

Pour offrir une bonne qualité d'écoute à ces interlocuteurs, il est intéressant de s'exercer à reformuler, ce qui vient d'être dit avant de réagir : « si j'ai bien compris, ce que vous venez de dire… » et ne poursuivre que si la personne confirme que c'est bien ce qu'elle a voulu dire.

Rester courtois et respectueux de ces interlocuteurs : ne pas élever la voix, couper la parole ou tenir des propos dénigrants.